



► Ressources Humaines

► Cycle Master Pro 2 (en 14 mois) Responsable en Management et Développement des Ressources Humaines en contrat de professionnalisation

Titre de l'IGS certifié niveau I (Bac+5)
inscrit au RNCP (JO du 05/03/06)



Fort de 30 années d'expérience, avec des titres professionnels certifiés par l'Etat niveau II (Bac+4) et niveau I (Bac+5), un réseau de près de 7000 anciens en entreprise, des formations axées à la fois sur l'acquisition de connaissances méthodologiques et pratiques ainsi que sur le développement personnel et professionnel des participants, l'IGS est un acteur incontournable de la formation des professionnels de la fonction RH en France.

► Pour quels métiers ?

Au terme de sa formation, le diplômé IGS pourra accéder aux métiers suivants :

- Responsable des Ressources Humaines
- Assistant ou Adjoint de DRH
- Chargé de mission RH
- Responsable Emploi-Formation
- Chargé de recrutement

► Quelles missions en entreprise ?

Gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des carrières

- Contribuer à la réflexion et à la mise en place du plan de GPEC
- Engager une "démarche compétences", élaborer des référentiels de compétences, accompagner la mobilité professionnelle des salariés
- Participer à l'élaboration d'une politique de recrutement
- Assister le campus manager

Appréciation des performances

- Créer un support d'évaluation des performances
- Former le personnel encadrant à l'utilisation du support d'entretien d'évaluation
- Participer à la mise en œuvre du système d'évaluation des performances

Formation

- Participer à la définition de la politique de formation
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi du plan de formation

Rémunération

- Participer à la réflexion sur la politique et les systèmes de rémunération
- Mener des études sur l'évolution des rémunérations
- Conduire la mise en œuvre des augmentations salariales

Relations sociales et négociation avec les instances représentatives du personnel

- Préparer des dossiers sur l'harmonisation des statuts et des conventions collectives
- Collaborer au montage des dossiers de négociation
- Participer aux réunions avec les partenaires sociaux

► Le programme de formation

Management stratégique des ressources humaines

- Stratégie RH et politique générale d'entreprise
- Management responsable et RSE
- Design organisationnel et dynamique du changement
- Management opérationnel
- Management interculturel
- Mémoire de recherche appliquée

Management des activités ressources humaines

- Pilotage stratégique des compétences
- Politique et techniques de recrutement
- Politique de rémunération et global package

Développement des ressources humaines

- Développement RH
- Politique et droit de la formation
- Communication interne et marketing social (SIRH)
- Anglais (Business english)

Dimensions juridiques et administratives des RH

- Les fondamentaux du droit du travail
- Relations et négociations sociales
- Management de projets en ADP - Paie

- Systèmes d'Information Ressources Humaines - Optimisation des systèmes d'information (SIRH)

Développement personnel

- Pilotage de carrière et veille professionnelle
- Cohésion de groupe

Les temps forts de la formation

- Mener des actions professionnalisantes encadrées
- Conjuguer académisme et professionnalisme

► Contrat de professionnalisation – Mode d'emploi

Public concerné / Pré-requis

- Jeune de moins de 26 ans ou 26 ans et plus si demandeur d'emploi.
- Salarié en poste en entreprise dans le cadre d'une période de professionnalisation.
- Bac + 4 validé

Modalités de recrutement

- Recrutement des candidats : de mars à septembre
- Présélection des dossiers de candidature
- Tests de recrutement : TAGE MAGE, QCM et essai en anglais
- Entretien de culture générale et de motivation

Durée / Rythme d'alternance

- Durée : 14 mois (600 heures au CIEFA)
- Démarrage du contrat de professionnalisation : entre septembre et novembre
- Alternance pratiquée : 1 semaine/mois de formation en moyenne au CIEFA

Rémunération

A défaut de dispositions conventionnelles plus favorables, la rémunération correspond aux montants bruts suivants :

De 16 à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
55 % du SMIC	70 % du SMIC	85 % du minimum conventionnel
65 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	80 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	100 % du SMIC minimum

Les avantages pour l'employeur

- Prise en charge totale ou partielle par un OPCA des frais de formation du salarié (actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement). Prise en charge totale de la formation tuteur, ainsi que des dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale (selon les accords de branches).
- Pendant toute la durée de son contrat de professionnalisation, le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise (sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail).
- Bénéficie de la réduction des cotisations patronales (réductions loi Fillon)

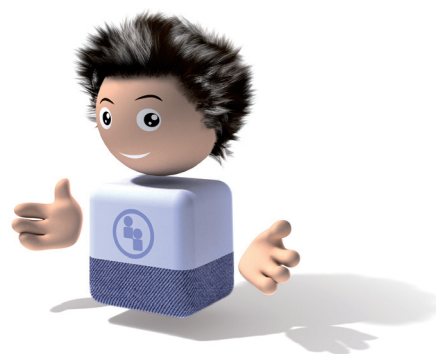
► Les services "plus" du CIEFA

Pour les candidats :

- Conseil, orientation métier / diplôme
- Accompagnement individualisé jusqu'au placement en entreprise

Pour les entreprises :

- Diagnostic des besoins en recrutement et formation
- Proposition d'une solution alternance adaptée
- Présélection des candidats en fonction du profil souhaité
- Formation et accompagnement des tuteurs



Contact

Service des Inscriptions - 01 40 38 50 89 - ciefa2@groupe-igs.fr

Service Relations Entreprises - 01 40 38 50 80 - relationsentreprises@groupe-igs.fr

www.ciefa.com

